

1^{ER} CHAMPIONNAT RHÔNE PROVENCE – SENAS 2023

SALLE POLYVALENTE FREDERIC MISTRAL

Ornia Rhône Provence organise le 1^{er} CHAMPIONNAT RHÔNE PROVENCE du 2 au 5 novembre 2023, à la salle polyvalente Frédéric Mistral de Sénas (13).

CONCOURS CANARIS COULEURS, EXOTIQUES BEC DROIT, FAUNE EUROPÉENNE ET PSITTACIDÉS

- Mardi 31 octobre :** chargement du matériel au local de stockage à partir de 14h
- Mercredi 1^{er} novembre :** transport du matériel et début de préparation de la salle à partir de 8h30
- Jeudi 2 novembre :** fin de la préparation de la salle à partir de 8h
encagement pour les exposants membres d'Ornia Rhône Provence de 8h à 12h
encagement pour les exposants membres d'autres associations de 14h à 19h
- Vendredi 3 novembre :** jugement des oiseaux et installation des stands de 8h à 19h
visite des enfants du centre aéré de Sénas (matin et après-midi)
inauguration à 18h30
- Samedi 4 novembre :** jugement des psittacidés
ouverture au public de 9h à 18h
- Dimanche 5 novembre :** ouverture au public de 9h à 14h
remise des prix de 11h à 12h
arrêt des ventes et déchargement des oiseaux vendus du concours à 12h
déchargement des oiseaux : 14h30

INSCRIPTIONS

Les droits d'engagements sont fixés à 3,50€ pour un oiseau individuel, 6€ pour un duo et 12€ pour un stam.
Ne sera disponible qu'un palmarès numérique gratuit à télécharger sur le site du club : <http://ornia.rp.free.fr>
Les frais pourront être réglés lors de l'inscription, par chèque à l'ordre d'Ornia Rhône Provence ou par virement bancaire (numéro IBAN : FR76 1130 6000 8448 1244 9897 231) ou, au plus tard, le jour de l'encagement.

ATTENTION : les inscriptions seront effectuées sur Ornithonet par l'éleveur ou par un responsable de chaque club.
Pour les éleveurs isolés, ils pourront envoyer le formulaire d'encagement UOF (voir annexe) avec leur règlement à l'ordre d'ORNIA RHÔNE PROVENCE à M. HELLIOT Jean-Paul soit par e-mail, soit par courrier.

Les inscriptions devront impérativement être réalisées **avant le mercredi 25 octobre 2023 à 23h59** pour permettre de respecter les délais réglementaires avec les DDPP. En cas de retard, les éleveurs concernés devront faire eux-mêmes les démarches nécessaires auprès de la DDPP de leur département.

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent.

Pour tout renseignement et correspondance :

M. HELLIOT Jean-Paul – 464 Chemin des Costes – 30200 CHUSCLAN – Tél. : 06 15 12 65 24

Courriel : ornia.rp@gmail.com – Site Internet : <http://ornia.rp.free.fr>

1^{ER} CHAMPIONNAT RHÔNE PROVENCE – SENAS 2023

SALLE POLYVALENTE FREDERIC MISTRAL

JUGEMENTS

Vendredi 3 novembre :

- Canaris couleurs : MM. AURITE Michel et GERMANO Anthony
- Exotique bec droit : M. CICERO Sylvain
- Faune européenne : M. AURITE Michel

Samedi 4 novembre :

- Psittacidés : M. PELLERIN Jérémy

Les juges départageront les oiseaux et leur attribueront, pour obtenir un titre de champion :
90 points ou plus (individuel), 180 points ou plus (duo), 360 points ou plus (stam).

Les décisions des juges sont sans appel.

REGLEMENT INTERIEUR

Cette manifestation est ouverte à tous les éleveurs, quelle que soit leur entité d'appartenance.

Ne pourront participer que les oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée au numéro de souche de l'éleveur et d'un millésime admis pour la présentation en concours en 2023.

Les oiseaux du concours peuvent être cédés, mais ne seront décaqués que le dimanche à 12h00.

Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux (individuel ; duo ; stam).

Les sections mise en concours sont : canaris couleurs, exotiques bec droit, faune européenne, psittacidés.

La classification prise en compte est celle établie par l'UOF COM France en cours (juillet 2023) consultable sur Ornithonet ou sur le site de l'UOF : <https://www.ornithologies.fr/blog/competitions/les-classes-concours-nationales/>

FORMALITES VETERINAIRES

Le club Ornia Rhône Provence se chargera de faire les demandes des attestations départementales de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier de la maladie de Newcastle, auprès des DDPP concernées.

En cas de participation à une manifestation internationale en France ou à l'étranger dans les 30 jours précédant la manifestation, l'éleveur devra fournir un certificat de bonne santé datant de moins de 5 jours, garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine. Celui-ci devra être présenté lors de l'arrivée des oiseaux.

Si non, une déclaration sur l'honneur attestant que ses oiseaux n'ont pas participé à une manifestation internationale depuis 30 jours devra être fournie ou signée lors de l'arrivée des oiseaux.

Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tout oiseau ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

1^{ER} CHAMPIONNAT RHÔNE PROVENCE – SENAS 2023

SALLE POLYVALENTE FREDERIC MISTRAL

RECOMPENSES DU CONCOURS

MEILLEURS OISEAUX

- Canari lipochrome
- Canari mélanine
- Exotique domestique
- Exotique non domestique
- Caille, colin, colombe
- Faune européenne
- Perruche ondulée
- Agapornis
- Petite et moyenne perruche
- Grande perruche, lori et perroquet

GRANDS PRIX D'ELEVAGE

- Canari lipochrome (calculé sur 6 oiseaux, minimum 540 points)
- Canari mélanine (calculé sur 6 oiseaux, minimum 540 points)
- Exotique domestique (calculé sur 6 oiseaux, minimum 540 points)
- Exotique non domestique (calculé sur 6 oiseaux, minimum 540 points)
- Caille, colin, colombe (calculé sur 4 oiseaux, minimum 360 points)
- Faune européenne (calculé sur 4 oiseaux, minimum 360 points)
- Perruche ondulée (calculé sur 6 oiseaux, minimum 540 points)
- Agapornis (calculé sur 6 oiseaux, minimum 540 points)
- Petite et moyenne perruche (calculé sur 6 oiseaux, minimum 540 points)
- Grande perruche, lori et perroquet (calculé sur 3 oiseaux, minimum 270 points)

Les prix des meilleurs oiseaux se cumulent avec les grands prix d'élevage.

PRIX SPECIAUX

- Meilleur oiseau de l'exposition
- Prix décerné au meilleur jeune éleveur (moins de 25 ans)

Chaque exposant recevra un diplôme de résultat et de participation et tous les prix seront dotés d'une récompense.

1^{ER} CHAMPIONNAT RHÔNE PROVENCE – SENAS 2023

SALLE POLYVALENTE FREDERIC MISTRAL

CHARTRE DE QUALITE

- Les organisateurs respecteront la charte de qualité des manifestations organisée par l'UOF adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.
- Les organisateurs s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, à donner les meilleurs soins et veiller à leur entretien et leur sécurité ainsi qu'à appliquer la réglementation sanitaire en vigueur

BOURSE DE CESSION ET D'ÉCHANGE DES OISEAUX

- La bourse est ouverte à tous les éleveurs.
- **DROITS D'INSCRIPTION 2 € PAR CAGE**, gratuit pour les éleveurs qui amènent leurs oiseaux engagés dans des cages au format exposition, en bon état et propres.
- Seront tolérés, suivant leur espèce, 2 oiseaux par cage au maximum.
- **Un prélèvement de 10%** sur les ventes sera effectué par les organisateurs.
- Aucun cageot ne pourra circuler dans l'exposition.
- Les oiseaux devront être de propre élevage, bagués au diamètre réglementaire et être âgés de 2 ans maximum (2022-2023) pour les canaris, 3 ans maximum (2021-2022-2023) pour les exotiques bec droit et la faune européenne, 3 ans maximum (2021-2022-2023) pour les petits psittacidés et 5 ans maximum (2019-2020-2021-2022-2023) pour les grands psittacidés. Ils devront présenter un réel intérêt pour l'élevage et être dans un état de santé irréprochable. Un quota de 20 % d'oiseaux bagués non propre élevage sera toléré pour les bénévoles membres du club organisateur.
- Un **prix minimum** est fixé pour chaque oiseau en bourse : canaris : 25€, perruches : 15€, petits exotiques domestiques et cailles: 12€, diamants australiens et autres exotiques: 35€, colombes: 15€. Le prix de vente sera automatiquement relevé s'il est inférieur à ce prix minimum.
- Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspondrait pas à ces critères.
- Les inscriptions à la bourse devront se faire par Ornithonet et, pour les éleveurs isolés, par l'envoi du formulaire UOF (voir annexe) à M. HELLIOT Jean-Paul.

IMPORTANT :

Pour les **oiseaux cédés par couple**, seul l'organisateur peut en faire la saisie.

Vous devrez donc saisir vos oiseaux par Ornithonet comme d'habitude et il vous faudra impérativement envoyer à Jean-Paul HELLIOT votre liste avec les couples souhaités, assez tôt pour qu'il puisse les saisir.

1^{ER} CHAMPIONNAT RHÔNE PROVENCE – SENAS 2023

SALLE POLYVALENTE FREDERIC MISTRAL

APPLICATION DU REGLEMENT

Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après le jugement.

Il n'autorise l'utilisation ou la diffusion ultérieure des photographies ou films réalisés qu'avec l'accord exclusif de l'organisation, pour une utilisation en lien direct avec les activités ornithologiques. Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des accidents, vols, pertes ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause. Aucune indemnisation se pourra être exigée. L'éleveur renonce à toute poursuite contre les organisateurs.

Le seul fait d'avoir engagé des oiseaux implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Nos amis les chiens ne sont pas admis dans la salle d'exposition.

Le comité d'organisation sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement.

Les membres d'ORNIA RHÔNE PROVENCE vous réserveront le meilleur accueil et prendront le plus grand soin de vos oiseaux. Nous espérons vous voir nombreux et nous vous remercions par avance de votre participation à notre premier concours.

Pour le comité d'organisation

M. HELLIOT Jean-Paul

DOCUMENTS ANNEXES

Annexe 1 : Feuille d'inscription concours et bourse

Annexe 2 : Attestation sur l'honneur